



NOUVELLES DE VAL-JOLI

500, route 249
Val-Joli, Qc J1S 0E8
Tél. : 845-7663
Télécopie : 845-4399
Courriel : val-jolidq@axion.ca
www.municipalite.val-joli.qc.ca

18 janvier 2012



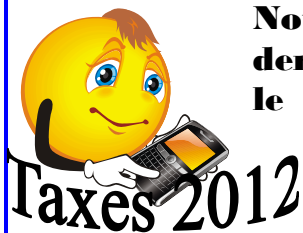
MOT DU MAIRE



Un petit mot pour vous rappeler que la Municipalité de Val-Joli a une entente avec la Société protectrice des animaux pour tout ce qui touche les chiens ou animaux errants sur son territoire, et que c'est elle seule qui gère toutes les plaintes à ce niveau. Certains contribuables se permettent de contacter le bureau municipal ou même un membre du conseil pour se plaindre des chiens de leur voisin.

Donc, que ce soit pour une plainte, pour rapporter un chien disparu, un chien qui traîne sur votre terrain ou toutes autres situations à ce sujet, vous devez contacter directement la Société protectrice des animaux au 819 821-4727 et personne d'autres.

Laurent Tremblay, maire



Nous avons procédé à l'envoi des comptes de taxes le 3 janvier dernier. Votre premier versement de taxes pour 2012 sera dû le 3 février prochain; date à mettre à votre calendrier pour éviter de payer des frais d'intérêt qui sont maintenant à 10% plus les frais de pénalité habituels de 5%. Si jamais vous n'avez pas reçu votre compte, vous pouvez nous contacter au bureau municipal pour nous en aviser.

HEURES DE BUREAU

Juste un petit rappel de nos heures régulières du bureau municipal :

SECRETARIAT : Du Lundi au Vendredi de 9H00 À 12H00 Et de 13H00 À 16H00

INSPECTEUR : Les **Lundis & Mardis** de **8H30**
À 12H00 (**Sur Rendez-vous**) **Et de 12H30** **À**
16H30

ENTREPOSAGE DES CENDRES

J'aimerais que vous portiez une attention particulière au danger de l'entreposage des cendres de poêle à bois. Malheureusement en hiver, il y a des incendies majeurs causés par des cendres chaudes qui sont déposées dans les bacs à ordures. Vous devriez attendre 240 heures (14 jours) avant de déposer le contenu de votre chaudière dans le bac que vous devriez entreposer à une distance raisonnable des murs de votre maison pour écarter tout danger. Voici donc des conseils pour vous aider à disposer des cendres d'une manière plus sécuritaire.

1. Videz régulièrement les cendres de votre appareil de chauffage dans un contenant métallique muni d'un couvercle, car les étincelles ou la masse de cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie.
2. Entreposez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone.
3. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à 72 heures et plus.



MOT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT (WILSON PEREIRA)

OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION



Quiconque désire édifier, reconstruire, agrandir, modifier, réparer, démolir une construction doit, au préalable, obtenir un permis de construction à cet effet.

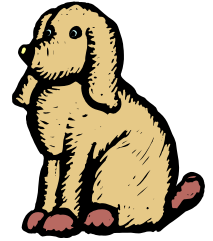
De plus, un permis est aussi nécessaire pour la construction des bâtiments agricoles, les silos et les fosses à fumier.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES POUR CHIENS

La période de renouvellement des licences des chiens enregistrés et figurant aux dossiers de la SPA de l'Estrie se tiendra du 15 janvier au 15 février 2012. Les gardiens de ces chiens recevront par la poste, d'ici la fin du mois de janvier, un avis de renouvellement dont le paiement doit être effectué avant le 15 février 2012.

Vous n'avez plus votre chien? Vous avez changé d'adresse? Votre chien n'est pas enregistré auprès de la SPA de l'Estrie?

Communiquez avec le Département des licences de la SPA
au 819 821-4727 (option 4) afin que votre dossier soit mis à jour.



Un nouveau chien? Un nouveau toit?

Un nouveau compagnon canin fait désormais partie de la famille? Vous venez d'emménager? Selon la réglementation municipale, vous devez enregistrer votre animal dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure. Pour ce faire, trois options s'offrent à vous :

- communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727 (option 4), du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h;
- présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h;
- remplissez le formulaire d'enregistrement disponible au www.spaestrie.qc.ca, sous le bouton « Se procurer une licence » (à droite de l'écran), à la section « Enregistrement d'un animal et obtention d'un médaillon » et retournez-le à la SPA de l'Estrie. Ne payez pas immédiatement cette licence; vous recevrez une facture sous peu.

Le médaillon d'identification :

Le billet de retour à la maison

Selon les statistiques de la SPA de l'Estrie, plus de 3 000 animaux de compagnie s'égareront chaque année sur le territoire desservi par l'organisme. Lorsqu'identifiés par le médaillon de la SPA de l'Estrie, 99 % d'entre eux sont retrouvés, contre 15 % sans identification.

Si votre animal s'égare, le médaillon de la SPA de l'Estrie indique qu'il a un gardien quelque part. S'il est retrouvé par un citoyen, ce dernier communiquera avec la SPA grâce au numéro de téléphone inscrit sur ce médaillon; s'il trouve plutôt refuge à la SPA, il rentrera tout aussi aisément à la maison grâce au code inscrit sur son médaillon qui permet de retracer vos coordonnées instantanément.



Votre chien manque à l'appel?

Communiquez sans tarder avec la SPA

Le médaillon de la SPA de l'Estrie constitue, sans l'ombre d'un doute, le meilleur moyen d'identifier votre chien et d'assurer sa sécurité. Néanmoins, aussi minime soit-il, le risque que votre animal perde son médaillon demeure.

C'est pourquoi il importe de communiquer avec la SPA dès que vous constatez que votre animal manque à l'appel. En signalant immédiatement sa disparition, vous contribuez à augmenter vos chances de retrouver rapidement votre compagnon.



Agissez sans tarder! Composez le 819 821-4727.

COMITÉ LOISIRS

*P*laisir d'hiver

Les 3-4-5 février 2012

Parc du rang 10



Tournoi de ballon-balai

Pour information ou pour inscription, vous pouvez
contacter : Loïc Verly au 819 845-3854
Ou : Félix Normandin au 819 845-3141



Tournoi de balle sur neige

Pour information ou pour inscription, vous pouvez contacter :
Mario Goyette au 819 349-3000 ou Steve Larochelle 819 845-1026.

Patinage libre sur anneau de glace



Pour le samedi seulement :

Jeu de poche géant

Jeu de hockey sur table

14h le samedi Tire d'érable sur neige

Venez vous sucrer le bec avec votre famille et vos amis, c'est gratuit !



Feu de camp (apportez vos chaises)

